

AIP: comment la FEB a torpillé le plan de relance

C'est dans un contexte de prévision de croissance négative que le plan de relance du gouvernement a été établi. Objectif: relancer l'économie en répondant aux demandes de la Commission européenne, qui suggérait que chaque Etat membre consacre 1,2% de son PIB pour soutenir la croissance. L'Etat belge s'est exécuté, en intégrant dans son plan l'accord interprofessionnel (AIP) 2009-2010 et d'autres éléments qui n'auraient pas dû entrer en compte, comme la liaison au bien-être (voir encadré).

Ceci permit à Yves Leterme de présenter son plan le 11 décembre 2008 à la Commission européenne et à ses collègues chefs de gouvernement réunis en sommet. Contexte de crise oblige, ce plan se veut exceptionnel: *"La nature et l'ampleur de la crise actuelle requièrent une réaction rapide, ferme et étroitement concertée de la part de tous les gouvernements et des partenaires sociaux. A circonstances exceptionnelles, réponses exceptionnelles."* C'est

FACE À LA CRISE, UNE VRAIE RELANCE AURAIT SUPPOSÉ DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES. MAIS LA FEB A EXIGÉ DES RÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE COTISATIONS SOCIALES DANS L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2009-2010. LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT DIT OUI.

Emile André
Membre du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

eux qui le disent. Et il est vrai que cette crise économique s'annonce comme une des plus graves de ces cent dernières années, alors que les travailleurs dénonçaient depuis longtemps la perte de pouvoir d'achat. Mais le "plan de relance" fut pourtant torpillé par les demandes de la FEB, qui exigea... et obtint des réductions de charges supplémentaires. Voici comment.

LA FEB EXIGE...

Pour que ce plan de relance réponde de autant que possible à la crise, il

doit soutenir la consommation des ménages et rétablir la confiance du système bancaire. Nous n'aborderons pas ici la nécessité vitale de revoir fondamentalement les règles du système financier et économique au niveau international. (Voir l'article de Jacques Sapir, pages 24 à 27). Nous nous concentrerons sur le rétablissement du pouvoir d'achat des ménages. C'est ici que les choses se compliquent... Car le plan de relance se devait d'intégrer les négociations salariales menées dans le même temps par les partenaires sociaux,

dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010.

Et celles-ci paraissaient impossibles à conclure. Après de nombreuses actions syndicales sur le thème du pouvoir d'achat, les centrales syndicales ne pouvaient accepter un projet d'accord qui ne permette pas aux secteurs de négocier des augmentations salariales réelles, au-delà de l'indexation automatique des salaires. De leur côté, les employeurs, outre leurs attaques continues contre

Liaison partielle au bien-être 2009-2010

DES AVANCÉES INSUFFISANTES, MAIS BIENVENUES

La liaison au bien-être consiste à augmenter les allocations sociales au-delà de l'indexation, en fonction de l'évolution des salaires. Depuis le pacte des générations, les organisations syndicales ont obtenu le principe de cette liaison –quoique partielle– au bien-être. Le calcul de l'enveloppe à affecter à cette liaison est prévu par la loi. Reste ensuite aux partenaires sociaux à affecter la somme entre les diverses

branches de la sécurité sociale: pensions, maladie-invalidité, allocations familiales, chômage, etc. Il leur revient de donner un avis commun tous les deux ans.

Traditionnellement, les employeurs refusent d'octroyer des augmentations dans la branche "chômage", sous prétexte de lutter contre les "pièges à l'emploi" (en réalité, l'assurance-chômage a toujours été acceptée à contrecœur par les patrons). Mais la grosse difficulté posée

par les employeurs fut leur refus déclaré, à l'automne, de signer tout accord de liaison au bien-être... s'ils ne pouvaient disposer d'une enveloppe équivalente pour des réductions de charges. On sait qu'ils ont finalement eu gain de cause dans l'AIP (voir article ci-dessus). Sauf que les syndicats ont tout de même obtenu des avancées de liaison au bien-être pour les chômeurs, surtout pour le chômage temporaire (en cas d'intempérie ou de chômage technique).



le système d'indexation automatique des salaires, n'acceptaient aucune augmentation de coût pour les entreprises... Résultat: les employeurs ont stoppé les négociations.

"Les employeurs du Groupe des 10 n'ont cessé de faire des propositions constructives en vue de la conclusion d'un AIP 2009-2010 conciliant la compétitivité des entreprises, l'emploi et le pouvoir d'achat. Ils ont toutefois dû constater que les syndicats ne sont favorables qu'aux seules propositions

qui ont pour effet d'aggraver le problème des coûts des entreprises et donc de détruire l'emploi. La concertation du Groupe des 10 en vue de la conclusion d'un AIP 2009-2010 a dès lors échoué. Vu la situation économique exceptionnellement grave, les employeurs n'accepteront à aucune condition une proposition de nature à augmenter les coûts des entreprises. Ils attendent du gouvernement un soutien en vue d'une réduction effective du handicap salarial." ☺

LE GOUVERNEMENT SUIV!

C'est alors que le président du Conseil Central de l'Economie, Robert Tolle, entre en scène. Dépêché par le gouvernement, celui-ci fait aux partenaires sociaux une proposition qui répond totalement aux exigences de la FEB. Le gouvernement affectera la plus grande partie de son plan de relance aux réductions de charges des employeurs... La croissance durable et le rétablissement du pouvoir d'achat attendront. La proposition du gouvernement tient en deux

pages. Premier volet: le pouvoir d'achat des travailleurs. L'indexation est garantie. L'augmentation des barèmes à l'âge l'est également pour ceux qui en bénéficient. Pour le reste, l'enveloppe à négocier sera de maximum 250 euros sur deux ans à aller chercher dans les secteurs (coût net pour les employeurs). ☹

Et parce que l'enveloppe est faible, la proposition prévoit des possibilités supplémentaires d'octroyer du salaire "défiscalisé". Les employeurs pourront augmenter d'un euro leur participation dans les chèques repas qui atteignent ainsi un maximum de 7 euros. Est aussi inventé l'éco-chèque. Ces chèques vous permettront par exemple d'acheter une ampoule écologique. Le coût total maximum pour les employeurs de cette augmentation est →

→ estimé à 660 millions d'euros (pour 2009-2010). Maximum, car il est évident que plusieurs secteurs n'arriveront pas à atteindre le potentiel de 250 euros...

Petit calcul rapide: 250 euros par an équivalent à 12 euros mensuels. A titre de comparaison, le dernier accord avait permis des augmentations qui tournaient autour des 18-20 euros par mois en moyenne. Notons aussi une augmentation prévue de l'intervention de l'employeur dans les trajets domicile-travail via les transports en commun. Le gouvernement ajoute 30 euros de réduction de la facture d'électricité. On met en sourdine la question du salaire minimum, on intègre dans le paquet global la liaison au bien-être (pourtant obligatoire légalement) et le tour est joué...

LA FEB PEUT SORTIR LE CHAMPAGNE!

Les employeurs reçoivent en échange des cadeaux faramineux. Réduction de charges pour le travail en équipe, pour le travail de nuit, pour les heures supplémentaires. Ajoutons une réduction de précompte professionnel versé par les entreprises et l'on obtient un total, approximatif, mais inconditionnel, de 943,5 millions d'euros en 2009 et de 1109,5 millions d'euros en 2010. Soit un total de +/- 2 milliards pour les entreprises qui devront elles en déboursier 660 millions maximum...

Evidemment, les employeurs rétorquent que le gouvernement se devait de corriger le "handicap salarial" que la Belgique a accumulé ces douze dernières années par rapport à nos principaux voisins. Les employeurs rétorquent aussi que la liaison au bien-être, qui est pourtant le fruit du "pacte des générations" et que nous avons donc déjà "payée", coûtera au budget +/- 600 millions d'euros pour 2009 et 2010. Mais c'est oublier toutes les autres réductions de charges qui sont elles aussi récurrentes: plus de 7 milliards d'euros par an en réductions de charges sociales et de fiscalité... Mais chut! Ceci ne rentre pas dans la "balance"...

UN ACCORD DE PAIX SOCIALE...

On ne s'en étonne pas. La FEB signera cet accord. Voici un extrait de son communiqué de presse du 18 décembre: *"Les employeurs apprécient surtout les éclaircissements apportés par le gouvernement concernant les indispensables réductions de charges en faveur des entreprises. La simplification des plans d'embauche, les réductions de charges ciblées pour le travail en équipes et de nuit, les heures supplémentaires et les chercheurs, ainsi que la réduction généralisée des charges sur le travail via un relèvement du non-versement du précompte professionnel sont autant de mesures plus que nécessaires en cette période économique difficile. Elles renforcent la compétitivité de nos entreprises*

et, par conséquent, l'emploi et le pouvoir d'achat des citoyens."

Compétitivité, emploi et pouvoir d'achat. Les trois mots magiques actuellement indissociables sont donc au cœur de la philosophie de cet accord de "crise". Comme nous l'avons expliqué dans un numéro précédent de notre journal, *"la compétitivité, c'est le vol!"* (voir journal n° 60-61, pp. 34-35). Il ne peut nullement être question d'emploi et encore moins de pouvoir d'achat. Le lecteur pourra dès lors s'étonner que les organisations syndicales acceptent ce projet d'accord.

... QUI SATISFAIT LES OUVRIERS...

Pour bien comprendre cette acceptation il faut analyser finement la réalité du rapport de force entre centrales syndicales. Ce sont elles qui décident in fine si l'accord est acceptable pour leur base. Aussi bien à la CSC qu'à la FGTB, les centrales ouvrières sont au cœur de la décision. Elles forment la grande majorité démocratique dans les instances des deux organisations. Et surtout, elles sont en réalité la force de frappe réelle des organisations syndicales dans le secteur privé. Si le gouvernement veut la paix sociale, il doit donc les satisfaire. La stratégie fut alors de diviser.

Premier élément. En période de crise, les ouvriers vont remplir les statistiques du chômage économi-

que. Les employés par contre vont au chômage tout court... Qu'ont exigé les deux organisations? Un renforcement des indemnités de chômage en cas de chômage temporaire. Cela veut-il dire que les ouvriers vont toucher davantage? Pour certains oui. Mais en réalité, pas pour le plus grand nombre. Pourquoi? Parce que les "fonds de sécurité d'existence des secteurs ouvriers" ont, au fil des ans, gagné en importance et que ceux-ci octroient de beaux compléments aux allocations de chômage économique pour les travailleurs. Les ouvriers recevront donc via le chômage les compléments que leur octroyaient leurs fonds de sécurité. Ceux-ci vont faire de sacrées économies (dans un contexte de crise, ce ne sera pas perdu), mais la plupart des ouvriers ne vont pas voir la différence dans leur poche.

Deuxième élément. Les ouvriers ont négocié ces dernières années des accords de type "all-in", "tout en un". En clair, les enveloppes négociées prévoyaient à l'avance le montant de l'augmentation salariale en incluant l'indexation et l'augmentation salariale réelle. Le problème de cette formule est qu'elle rend l'indexation moins automatique. Si l'inflation s'accélère, l'augmentation réelle est réduite à néant. Dans certaines formules, l'indexation n'est même plus complète. La trouvaille de cet accord est de permettre à ces secteurs de sortir de cette logique puisque l'accord interprofessionnel prévoit une formule "index + 250 euros".

Troisième élément. Plusieurs conventions collectives ne valent que le temps des accords interprofessionnels et doivent donc être reconduites tous les deux ans. Pas d'accord = pas de reconduction... Parmi ces conventions, les plus importantes touchent aux prépensions à 56 ans. Les ouvriers les utilisent beaucoup. Et ils les utiliseront plus encore dans cette période de crise... Comme le dit le gouvernement, un des objectifs du plan de relance est "un bon climat social". Ils ne pouvaient mieux s'y prendre...

Mais où était Milquet en octobre?

Le "plan pour l'emploi" de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet fait 64 pages. Le chapitre 5, soit les trois dernières pages, est consacré aux nouvelles mesures qui s'ajoutent aux autres pour répondre à la crise. Très clairement, toutes les pages précédentes sont des mesures qui s'intègrent dans le cadre de l'accord de gouvernement ou de l'accord socio-économique de juillet. Rien de neuf, donc... Sauf que depuis ces accords, il y a eu ce mois d'octobre 2008 et ce que d'aucuns qualifient de plus grand crash de l'histoire depuis 1929... La question est donc la suivante? Où était notre ministre en octobre pour que sa réponse à cette crise se limite à trois petites pages complémentaires?

En gros, ces nouvelles mesures concernent "l'outplacement", les "cellules de reconversion", etc. Sympathique...mais s'il n'y a plus d'emploi, quid? Epinglons la dernière "piste": *"Activation anticipée des travailleurs licenciés ou en chômage économique. (Y compris pendant la période de préavis, ou durant le temps couvert par l'indemnité de rupture)." Le contexte ne serait pas celui qu'il est, on en rirait volontiers. Mais "activer" les travailleurs licenciés pendant leur préavis, dans un contexte de hausse du chômage, c'est franchement de l'acharnement contre les personnes qui auront eu le malheur de perdre leur emploi...*



... ET COINCE LES EMPLOYÉS

Quid des centrales d'employés? La CNE a partagé ses voix, la LBC a accepté l'accord aux deux tiers mais dans un climat morose, tandis que le SETCa-BBTCa a approuvé l'accord malgré des commentaires globalement très négatifs. Deux réalités sont ici à prendre en compte. Premièrement, sauf à se rendre peu crédible, un "non" n'aurait rien changé. (Evidemment, un non de principe peut aussi se justifier. Ce ne fut pas leur décision.) Les centrales employées ne peuvent à elles seules faire changer ce projet. Car si le monde du travail est pour moitié "employé", les affiliés ne le sont que pour un peu plus d'un quart du monde syndical. Et la proportion de militants est plus faible encore. Rappelons ainsi que les PME, moins propices au développement syndical, sont plus présentes dans les secteurs "employés"...

Deuxième élément: depuis plusieurs années, sous pression européenne, la Belgique souhaite discuter du rapprochement entre les statuts ouvriers et employés. Certains rêvent même d'un statut unique (les libéraux flamands par exemple). Mais si cet élément est dangereux pour le statut des employés (plus favorable en matière de préavis, par exemple), il est aussi dangereux pour l'équilibre organisationnel interne aux syndicats. Nul doute qu'un "non" des employés tomberait donc plutôt mal... à l'heure où certains rêvent de voir les centrales syndicales complètement remodelées (via l'intégration des employés aux centrales ouvrières...)

POUR UN VRAI PLAN DE RELANCE!

Mais qu'aurait pu être un vrai plan de relance? Tout d'abord, rappelons que le soutien à la consommation des ménages est à ce stade essentiel, sauf à vouloir accentuer

la crise (voir à ce sujet l'interview d'Olivier Hubert, pages 22 à 23). Il faudrait donc que les entreprises augmentent réellement les salaires. Rappelons que, depuis le début des années 1980, les revenus du travail ne cessent de baisser dans le partage des fruits de la croissance, si bien que les salaires n'atteignent même plus 50% du PIB. Or, ce partage inégal des fruits de la productivité en faveur des actionnaires est autant le symptôme principal, que l'explication principale, de la crise financière que nous subissons maintenant dans l'économie réelle.

Bref, les employeurs -et derrière eux leurs actionnaires- auraient dû se serrer la ceinture! Quant au gouvernement, il devrait injecter des sommes importantes, y compris par le biais d'un déficit, pour relever le pouvoir d'achat des ménages, surtout des plus précaires (car eux n'épargnent pas, ils consomment)! Enfin, une part importante du plan

aurait dû soutenir le développement économique en ciblant les secteurs d'avenir; comme l'éco-mobilité, l'énergie renouvelable, l'éco-construction, etc.

En lieu de quoi, que dit le plan de relance du gouvernement? En guise de développement pour une croissance durable, il prévoit un peu plus de 71 millions d'euros en "investissements verts" pour 2009/2010... sur un total d'un peu moins de 5,7 milliards d'euros prévus sur deux ans par le plan de relance du gouvernement. A coup sûr, ce plan mise sur l'avenir... des actionnaires! Heureusement, ceux-ci soutiennent le développement durable: rappelez-vous ce communiqué de la FEB, le 12 décembre dernier répondant à l'accord européen sur le climat: "La lutte contre le changement climatique constitue l'un des principaux défis actuels et les entreprises entendent bien assumer leurs responsabilités." Ouf, on respirera mieux. Dans les faits, on l'a vu, les employeurs ont préféré garantir les dividendes des actionnaires plutôt que de miser sur l'avenir en augmentant les salaires.

Le gouvernement, lui, a été d'une lâcheté incroyable puisqu'il a dit amen à toutes les exigences des "partenaires sociaux". Heureusement, les élections régionales arrivent. Ils pourront tous nous dire combien le développement durable et les emplois verts qui y sont associés doivent être la priorité des prochaines années. Ils nous diront aussi combien la lutte contre la pauvreté est au cœur de leurs préoccupations. Pourtant la moitié de ce plan de relance aurait permis de relever toutes les allocations sociales au seuil de pauvreté (voir pages 10 à 11). Mais la compétitivité était à restaurer. La confiance est retrouvée. Et les causes de la crise déjà oubliées... ■

● **Gouvernement Fédéral Belge: Plan de relance: Rétablissons la confiance, page 1.**

● **Communiqué de presse de la FEB, 3 décembre 2008.**

● **Le chiffre de 375 euros a circulé. C'est parce que l'accord prévoit la possibilité d'obtenir 125 euros dès 2009. Mais en réalité, en récurrent, c'est bien un maximum de 250 euros en vitesse de croisière qui est proposé.**